
États financiers de Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds en fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds en fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds en fiducie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds en fiducie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 10 juillet 2023

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023					2022						
		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 9)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 9)	Total
Notes		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus													
	3	49 182	3 399 075	2 266 049	28 281	—	5 742 587	10 164	14 635 635	8 757 089	338 112	—	24 741 001
	8	449 729	—	—	—	—	449 729	49 160	—	—	—	—	49 160
		498 911	3 399 075	2 266 049	28 281	—	6 192 316	59 324	14 635 635	9 757 089	338 112	—	24 790 161
Distributions aux bénéficiaires													
	6	—	6 232 858	—	220 283	23 079	6 476 220	—	7 545 583	—	408 517	—	7 954 100
	6	—	3 614 942	—	868 250	—	4 483 192	—	3 580 125	—	704 222	—	4 284 347
	6	—	684 999	—	—	—	684 999	—	—	—	—	—	—
		—	10 532 799	—	1 088 533	23 079	11 644 411	—	11 125 708	—	1 112 739	—	12 238 447
Charges													
		900 244	—	—	—	—	900 244	895 407	—	—	—	—	895 407
		455 771	—	—	—	—	455 771	213 651	—	—	—	—	213 651
		197 029	—	—	—	—	197 029	94 665	—	—	—	—	94 665
	5	75 653	—	—	—	—	75 653	65 624	—	—	—	—	65 624
		75 422	—	—	—	—	75 422	72 644	—	—	—	—	72 644
		46 923	—	—	—	—	46 923	12 425	—	—	—	—	12 425
		17 391	—	—	—	—	17 391	14 574	—	—	—	—	14 574
	5	653	—	—	—	—	653	17 464	—	—	—	—	17 464
		1 769 086	—	—	—	—	1 769 086	1 386 454	—	—	—	—	1 386 454
		1 769 086	10 532 799	—	1 088 533	23 079	13 413 497	1 386 454	11 125 708	—	1 112 739	—	13 624 901
(Insuffisance) excédent des revenus sur les distributions et les charges													
		(1 270 175)	(7 133 724)	2 266 049	(1 060 252)	(23 079)	(7 221 181)	(1 327 130)	3 509 927	9 757 089	(774 626)	—	11 165 260
Soldes des fonds, au début de l'exercice													
	7	—	106 160 540	139 442 140	2 801 613	53 942	248 458 235	—	103 857 078	129 685 051	3 696 904	53 942	237 292 975
		1 495 040	(1 355 004)	—	(140 036)	—	—	1 327 130	(1 206 465)	—	(120 665)	—	—
Soldes des fonds, à la fin de l'exercice													
	8	224 865	97 671 812	141 708 189	1 601 325	30 863	241 237 054	—	106 160 540	139 442 140	2 801 613	53 942	248 458 235

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
État de la situation financière
au 31 mars 2023

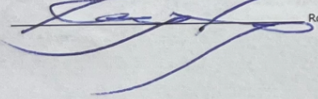
		2023						2022					
		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 9)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 9)	Total
Notes		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif													
À court terme													
	Trésorerie	394 242	(699 634)	1 647 766	71 706	30 863	1 444 943	42 249	(1 468 681)	1 618 436	481 814	53 942	727 760
	Débiteurs et comptes à recevoir	—	102 813	—	—	—	102 813	—	68 667	—	—	—	68 667
	Taxes de vente à recouvrer	92 905	—	—	—	—	92 905	42 553	—	—	—	—	42 553
	Charges payées d'avance	59 475	—	—	—	—	59 475	40 834	—	—	—	—	40 834
3	Placements à court terme	—	13 500 000	—	1 000 000	—	14 500 000	—	13 500 000	—	1 000 000	—	14 500 000
	Interfonds recevable (payable)	—	1 275 771	(1 275 771)	—	—	—	—	3 759 601	(3 759 601)	—	—	—
		546 622	14 178 950	371 995	1 071 706	30 863	16 200 136	125 636	15 859 587	(2 141 165)	1 481 814	53 942	15 379 814
	Immobilisations	67 722	—	—	—	—	67 722	37 417	—	—	—	—	37 417
	Placements	—	85 496 474	141 593 612	778 850	—	227 868 936	—	91 591 746	141 741 235	1 403 677	—	234 736 658
		614 344	99 675 424	141 965 607	1 850 556	30 863	244 136 794	163 053	107 451 333	139 600 070	2 885 491	53 942	250 153 889
Passif													
À court terme													
	Créditeurs et charges à payer	389 479	2 003 612	257 418	249 231	—	2 899 740	131 183	1 290 793	157 930	83 878	—	1 663 784
	Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	—	—	—	—	—	—	31 870	—	—	—	—	31 870
5		389 479	2 003 612	257 418	249 231	—	2 899 740	163 053	1 290 793	157 930	83 878	—	1 695 654
Soldes de fonds													
		224 865	97 671 812	141 708 189	1 601 325	30 863	241 237 054	—	106 160 540	139 442 140	2 801 613	53 942	248 458 235
		614 344	99 675 424	141 965 607	1 850 556	30 863	244 136 794	163 053	107 451 333	13 600 070	2 885 491	53 942	250 153 889

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom des fiduciaires

Au nom des fiduciaires

 Keith Martell, Président du conseil des fiduciaires

 Roy Fox, Fiduciaire

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les distributions et les charges	(7 221 181)	11 165 260
Amortissement des immobilisations	17 351	16 675
Gain sur disposition de placements	(1 373 554)	(1 069 308)
Variation des gains latents sur les placements	12 500 979	(10 300 914)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(34 146)	(64 242)
Charges payées d'avance	(18 641)	(110)
Taxes de vente à recouvrer	(50 352)	22 083
Créditeurs et charges à payer	1 235 956	329 135
	5 056 412	98 579
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(25 585 234)	(18 687 330)
Cession de placements	21 325 531	18 391 005
Acquisition d'immobilisations	(47 656)	(34 946)
(Diminution) augmentation du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	(31 870)	31 870
	(4 339 229)	(299 401)
Sorties (entrées) nettes de trésorerie	717 183	(200 822)
Encaisse, au début de l'exercice	727 760	928 582
Encaisse, à la fin de l'exercice	1 444 943	727 760

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les objectifs du Fonds fiduciaire sont les suivants :

- (a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- (b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes ;
- (c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations ;
- (d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations ;
- (e) Fournir des programmes éducatifs et des services et initiatives connexes qui fournissent une assistance aux peuples des Premières Nations, y compris la fourniture d'une aide financière pour fréquenter des établissements d'enseignement à tous les niveaux ; et,
- (f) Offrir des programmes, des services et des initiatives de guérison et de réconciliation aux peuples des Premières Nations, selon les besoins, en raison des répercussions intergénérationnelles du système des SRI.

Dans la réalisation de ces objectifs, le Fonds en fiducie administre le Fonds d'éducation, le Fonds d'héritage à éducation, le Fonds des Métis, le Fonds général, le Fonds de langue et l'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le fonds général administre tous les autres fonds et autres activités et dons de toutes les activités caritatives générales du fonds en fiducie NIB. Les dons sans restriction au fonds en fiducie NIB sont administrés par le fonds général pour les décaissements aux programmes et opérations qui soutiennent les objectifs du fonds en fiducie NIB.

En 2009, le Fonds en fiducie a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.

Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités du Fonds en fiducie. En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, le Fonds en fiducie doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui avait répartis originalement les fonds du Gouvernement du Canada de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans à compter de la date du transfert des fonds initiaux en 2015 jusqu'en 2035. Le Fonds des Métis n'est pas soumis aux restrictions.

1. Nature des activités (suite)

Les termes et conditions fixent également une limite aux dépenses administratives liées aux fonds reçus du FSD. Le tribunal a approuvé un plafond permanent de 15 % pour les frais d'administration de ces dépenses. Les frais d'administration des fonds du CRRPI sont gérés dans le cadre du fonds général.

En raison de la CRRPI, le Fonds en fiducie a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- (1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances.
- (2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation.
- (3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, le Fonds en fiducie tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement du Fonds en fiducie, y compris les activités caritatives et de collecte de fonds. Les dons non affectés sont comptabilisés dans le fonds général pour la collecte de fonds, les distributions aux bénéficiaires et les frais administratifs. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

Le Fonds en fiducie applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels le Fonds en fiducie ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement gagnés dans le Fonds des Métis restent dans le Fonds des Métis et sont exemptés des restrictions du Fonds d'éducation et du Fonds d'héritage à l'éducation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Fonds en fiducie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Fonds en fiducie qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Dépréciation*

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Fonds comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatiques	3 ans
Améliorations locative	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités du Fonds en fiducie et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2023 :

	2023							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	61 935	61 925	88 585	88 571	1 113	1 113	151 633	151 609
Fonds qualité GMO III	42 671 777	40 778 939	61 032 992	58 325 686	766 761	732 749	104 471 530	99 837 374
Fonds d'immobilier Crestpoint	17 965 367	15 251 936	25 695 674	21 814 683	322 816	274 059	43 983 857	37 340 678
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	18 972 964	21 581 024	27 136 831	30 867 111	340 922	387 785	46 450 717	52 835 920
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	19 324 431	17 731 988	27 639 530	25 361 876	347 238	318 624	47 311 199	43 412 488
	98 996 474	95 405 812	141 593 612	136 457 927	1 778 850	1 714 330	242 368 936	233 578 069
Placements à court terme	13 500 000	13 500 000	—	—	1 000 000	1 000 000	14 500 000	14 500 000
Placements à long terme	85 496 474	81 905 812	141 593 612	136 457 927	778 850	714 330	227 868 936	219 078 069

Le Fonds en fiducie a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2023.

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2022 :

	2022							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	10 800	10 916	14 565	14 723	247	250	25 612	25 889
Fonds qualité GMO III	42 976 240	39 206 487	57 963 690	52 879 281	982 960	896 737	101 922 890	92 982 505
Fonds d'immobilier Crestpoint	14 520 738	11 975 660	19 584 671	16 152 028	332 121	273 909	34 437 530	28 401 597
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	20 960 178	22 908 201	28 269 790	30 897 163	479 405	523 960	49 709 373	54 329 324
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	26 623 790	22 012 680	35 908 519	29 689 339	608 944	503 478	63 141 253	52 205 497
	105 091 746	96 113 944	141 741 235	129 632 534	2 403 677	2 198 334	249 236 658	227 944 812
Placements à court terme	13 500 000	13 500 000	—	—	1 000 000	1 000 000	14 500 000	14 500 000
Placements à long terme	91 591 746	82 613 944	141 741 235	129 632 534	1 403 677	1 198 334	234 736 658	213 444 812

Le Fonds en fiducie a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2023.

3. Placements (suite)

Revenus de placement

En conformité avec l'approbation du tribunal du plan administratif, les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont alloués aux Fonds suivants :

- Le Fonds d'éducation : jusqu'à 60 % des revenus de placements;
- Le Fonds d'héritage à l'éducation : au moins 40 % des revenus de placements.

Le revenu de placement généré par le Fonds des Métis reste dans le Fonds des Métis et n'est pas sujets aux restrictions du Fonds d'éducation et au Fonds d'héritage à l'éducation.

	2023 \$	2022 \$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	3 541 820	13 516 690
Allocation au Fonds d'éducation	(1 275 771)	(3 759 601)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	2 266 049	9 757 089
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	2 123 304	10 876 034
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	1 275 771	3 759 601
Revenus de placement - Fonds d'éducation	3 399 075	14 635 635
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	28 281	338 113
Revenus de placement généré par le Fonds général	49 182	10 164
	5 742 587	24 741 001

Le Fonds en en fiducie présente les revenus de placement nets de 807 321 \$ de dépenses de placement (769 937 \$ en 2022).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire du Fonds sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Au 31 mars 2023, les investissements sont détenus par quatre gestionnaires de placements : GMO LLC. détient 104 473 028 \$ (43 %), Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. détient 46 453 521 \$ (19 %), Goodman & Company Ltd. détient 47 311 198 \$ (19 %) et Crestpoint Real Estate Investment Ltd. détient 44 131 188 \$ (19 %). Le Fonds en fiducie s'est engagé à investir un montant de 40 000 000 \$, dont 37 705 197 \$ a été versé et 2 294 803 \$ reste à être engagé.

3. Placements (suite)

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent le Fonds en fiducie à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant national qu'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements du Fonds en fiducie se composent de parts détenues dans des fonds communs. Le Fonds en fiducie a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement du Fonds en fiducie ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel le Fonds en fiducie est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

a) Risque de concentration

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

b) Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par le Fonds en fiducie, qui représentaient 104 473 028 \$ (101 921 497 \$ en 2022) du total du portefeuille au 31 mars 2023. Ce montant comprend 1 577 \$ d'encaisse et 104 471 531 \$ investi dans le fond qualité GMO III, tous présentés en dollars américains.

Le Fonds en fiducie n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	37 950	660	37 290	—
Améliorations locatives	4 049	60	3 989	3 413
Équipement informatique	69 329	42 886	26 443	34 004
	111 328	43 606	67 722	37 417

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs du Fonds en fiducie, la FIC est ainsi réputée contrôler le Fonds en fiducie. Au 31 mars 2023, le solde dû à la FIC s'établissait à valeur nulle (31 870 \$ en 2022).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, le Fonds en fiducie a payé 653 \$ à la FIC (17 464 \$ en 2022) pour des services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds en fiducie ainsi que 48 110 \$ (65 624 \$ en 2022) pour la location d'espace de bureau. Le Fonds fiduciaire avait résilié son contrat de location de bureaux avec la FIC en novembre 2022 et a déménagé dans un nouveau bureau le 1er décembre 2022 (note 10). De plus, le Fonds en fiducie a continué de partager des locaux à bureaux avec le FIC à Akwesasne à un coût annuel de 13 081 \$.

Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2022-2023, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 1 205 particuliers ainsi qu'à 69 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. De plus, il a approuvé les distributions à 10 organisations à travers le Canada dans le cadre de son nouveau programme Poursuivre leur voyage (le « PLV »). Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 4 483 192 \$ aux particuliers approuvés, 6 476 220 \$ aux organismes approuvés, et 684 999 \$ au programme CTJ approuvé.

En 2021-2022, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 1 349 particuliers ainsi qu'à 90 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 4 284 347 \$ aux particuliers approuvés et 7 954 100 \$ aux organismes approuvés.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux fonds créés conformément à la CRRPI pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 se sont élevés à 1 495 040 \$ (1 327 130 \$ en 2022), soit 12,86 % (10,84 % en 2022) du montant versé aux bénéficiaires.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, les dépenses administratives totales étaient de 1 769 086 \$, y compris les dépenses affectées aux fonds du CRRPI et les dépenses liées aux autres activités de bienfaisance et de collecte de fonds en 2022-2023.

8. Campagne Au-delà de la réconciliation

En 2022-2023, le Fonds en fiducie a reçu un total de dons en espèces de 449 729 \$, dans le cadre de sa campagne Au-delà de la réconciliation.

Le solde du fonds général, 224 865 \$, était le montant net, moins les dépenses applicables, pour les activités de dons pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

9. Autres fonds

Les autres fonds comprennent le Fonds pour la langue et l'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre temps. Il n'y a aucun changement par rapport aux autres fonds au cours de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022. Le solde total du fonds est de 30 863 \$ (53 942 \$ en 2022).

Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été créé en 1975 afin de promouvoir l'éducation des citoyens issus des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et la population du Canada.

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1996 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et des aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 dans le but d'offrir des bourses d'études. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, d'intégrité, d'intérêt, de respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Smallboy (médecine) et James Gosnell (droit). Ces bourses sont habituellement présentées chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

	2023	2022
	Soldes des fonds	Soldes des fonds
	\$	\$
Fonds de langue et d'alphabétisation	—	23 079
Fonds de guérison de la jeunesse	3 607	3 607
Fonds de recherche parrainé	16 325	16 325
Fonds des héros de notre époque	10 931	10 931
	30 863	53 942

10. Engagements

Le Fonds en fiducie s'est engagé à effectuer des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location-exploitation pour des locaux à bureaux échéant en 2032, pour lesquels les paiements annuels minimaux pour les cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

	<u>\$</u>
2024	37 620
2025	38 317
2026	39 710
2027	40 407
2028	41 800
2029 à 2032	<u>203 427</u>
	<u>401 281</u>